## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 609** 

*Question présentée par le député : M. Eric Stauffer* 

Date de dépôt : 7 mars 2017

## Question écrite urgente Assurances-maladie ou le casse du siècle!

La prise d'otages des assurances-maladie en Suisse envers les citoyens est devenue indigne d'un Etat de droit! La classe moyenne dite inférieure est au bord du clash tant les montants des primes d'assurance plombent le budget des familles. L'Etat, qui reste passif et enchevêtré dans du juridisme de bas étage, est complice de fait, et en attendant les citoyens trinquent!

Lorsqu'un citoyen trébuche et fait défaut pour le paiement des primes d'assurances-maladie, l'Etat doit de manière légale se substituer à l'assuré pour le paiement. Ainsi, dès que l'assuré est en acte de défaut de biens (après poursuite « commandement de payer »), l'Etat verse à l'assureur 85% du montant de la prime.

Ce système consolide le hold-up des caisses! Pourquoi?

Plusieurs raisons à cela :

- Lorsque l'Etat paie 85% de la dette de l'assuré, la compagnie d'assurance reste « propriétaire » de la créance et continue à persécuter l'assuré, l'empêchant notamment de changer de caisse si ce dernier trouvait une caisse moins onéreuse. Pire, dans bien des cas, l'assureur ne rembourse pas les prestations durant l'année, même de manière rétroactive (lorsque l'Etat a payé en lieu et place de l'assuré).
- Lorsque finalement l'assuré arrive à payer sa dette à l'assureur, au motif que ce dernier détient toujours la créance, nonobstant le fait que l'Etat a payé 85% du montant, l'assurance n'a aucune obligation de reverser à l'Etat les 85% perçus mais seulement 50%!

Le système mis en place n'est pas fait pour aider nos concitoyens, au contraire ce système écrase et anéantit les citoyens!

QUE 609 2/2

Imaginez que les assureurs arrivent à poursuivre les jeunes majeurs pour des primes d'assurances-maladie que les parents n'auraient pu honorer lorsqu'ils étaient mineurs! C'est une honte!

Nous sacrifions des générations entières!

Nous pourrions croire que nous sommes dans un mauvais polar, vous savez une série B! Mais malheureusement la fiction a rejoint la réalité!

## Voici les questions :

- Combien de citoyens ont des actes de défaut de biens concernant le non-paiement des primes d'assurances-maladie ?
- Combien d'actes de défaut de biens sont actifs (c'est-à-dire non payés) au 31 janvier 2017? Je souhaite également le détail pour les 18-25 ans.
- Quel montant représente ces actes de défaut de biens (détails par année)?
- Quel montant l'Etat a-t-il versé aux assureurs maladie (les 85%) durant les 10 dernières années (détails par année) ?
- Quel montant l'Etat a-t-il récupéré auprès des assureurs maladie, respectivement quel montant n'a-t-il pas récupéré?
- Quel système de contrôle l'Etat a mis en place pour contrôler que les assureurs, lorsqu'ils récupèrent la créance auprès de l'assuré, remboursent bien l'Etat en totalité des montants versés ?
- Nous savons que les assureurs ne remboursent (s'ils le font) que 50% des montants à l'Etat alors qu'ils ont perçu 85% de l'Etat et 100% (plus les frais de l'assuré). Quelle perte représentent pour l'Etat les 35% manquants par année, et cela sur les 10 dernières années ?
- Quelles conventions l'Etat a-t-il signées avec les assureurs ?